

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5121>



Accès au corps des agrégés par liste d'aptitude (2016)

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Certifiés -



Publication date: mardi 31 mai 2016

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Oui, l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude est possible !

<https://www.snes.edu/private/2-3-4-1-Acces-au-corps-des-agreges.html>

Mais le nombre de places est très réduit et représente uniquement un septième des agrégés effectivement titularisés par concours l'année précédente.

Les modalités d'accès au corps des agrégés par cette voie ne sont pas simples, les critères plutôt obscurs ; en effet, il n'y a aucun barème et les avis des chefs d'établissement et des IPR sont bien souvent prépondérants...

Nous avons obtenu en 1999 un appel à candidature. Celles-ci sont examinées en Commission Paritaire Académique des agrégés par discipline (le SNES-FSU a 6 sièges sur 10). Une liste est établie et envoyée au niveau national.

Toutes les listes académiques sont regroupées et examinées en Commission Paritaire Nationale en mai.

Pour la rentrée 2016, 7 candidats ont été retenus par le ministère (11 en 2015, 6 en 2014, 9 en 2013).

Si vous souhaitez plus d'informations sur cette voie d'accès au corps des agrégés, n'hésitez pas à nous contacter !